

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 148 du Code municipal, lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, le conseil municipal a adopté le calendrier ci-après de ses séances ordinaires pour l'année 2019.

- 14 janvier
- 4 février
- 4 mars
- 1er avril
- 6 mai
- 3 juin
- 2 juillet
- 5 août
- 3 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

Les séances débiteront à 20 h 00, sauf si la tenue d'une consultation publique est nécessaire, ces dernières se tiendront à 20 h 15.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce sixième (6^e) jour du mois de décembre deux mille dix-huit (2018).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le sixième (6^e) jour de décembre 2018, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil municipal, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce sixième (6^e) jour de décembre deux mille dix-huit (2018).

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière